



93 bis rue de Montreuil 75011 Paris
tel 01 58 39 30 20/ fax: 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org/ www.solidaires.org

Paris, le 21 juillet 2005

Communiqué

**Ordonnances:
Villepin affaiblit les salariés et soigne le Medef**

Le gouvernement a présenté au Comité Supérieur de l'Emploi ses quatre projets d'ordonnances pour avis.

Le premier projet portant sur le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) institue, de fait, un CDD de deux ans avec possibilité de licenciement express. Cette mesure peut paraître habillée de garantie sociale, c'est un recul fort pour le droit des salariés et le droit du travail.

Alors même que le seuil d'application est annoncé maintenant à 20 salariés, le Medef satisfait demande son extension à toutes les entreprises. Le Fonds Monétaire International (FMI), instance garante des théories et pratiques libérales les plus extrêmes, a aussi félicité la France pour ce projet.

Le CNE va fournir une main d'oeuvre encore plus flexible et adaptable. C'est un traitement du chômage doux pour le Medef, amer pour les salariés.

Comment le Président de la République et le Premier Ministre peuvent-ils déclarer leurs priorités pour l'emploi et la prise en compte de l'expression des électeurs du 29 mai et accélérer ainsi la politique libérale?

Les autres projets soumis à ordonnance et présentés aujourd'hui représentent des reculs sociaux importants pour les salariés et de nouveaux cadeaux aux entreprises:

- . Relèvements des seuils de prélèvements obligatoires
- . Décompte des effectifs des salariés de moins de 26 ans
- . Chèque emplois entreprises

Il n'aura pas fallu cent jours à De Villepin pour appliquer sa stratégie offensive contre le droit du travail, contre les salariés, contre les chômeurs.

Si l'été est la période choisie par le gouvernement pour faire avaler le plus possible et de force ces prescriptions économiques, l'Union syndicale Solidaires appelle d'ores et déjà à préparer le seul vaccin possible contre cette politique, une riposte unitaire d'ampleur.